

D-OEC 2 - 2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Christine MANDON, Maire de la commune d'AULNAT (Puy-de-Dôme);

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'absence du Maire et l'empêchement des adjoints.

ARRÊTONS

Article 1er

: Madame Jessika MAHAUT

Conseillère Municipale, est déléguée dans les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil de la commune d'AULNAT le :

Samedi 29 avril 2023.

Article 2

: L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Procureur de la République.

Fait à AULNAT, le 27 mars 2023

Madame le Maire, Christine MANDON

Certifié exécutoire, 27 mars 2023 Madame le Maire, Christine MANDON

